

DAM  
Direction des affaires maritimes  
Tel : 27.26.26  
Tel : 27.99.22

**Documents à fournir  
pour l'immatriculation d'un navire professionnel**

Facture du navire ou acte de vente

Si défiscalisation :

- Factures au nom de la SNC
- Statuts, extrait Kbis, SIREN de la SNC
- Contrat de location

IM4 avec la mention BAE (Bon à enlever) et le tampon des douanes, ou  
Déclaration simplifiée pour l'entrée en franchise de droits et taxes de biens personnels en Nouvelle-Calédonie \*

Fiche signalétique (fournie par la DAM)

Certificat de jauge (voir avec le service des douanes : M.BASTIEN Eddie tél : 26 54 10)

Déclaration écrite de conformité d'un bateau de plaisance aux exigences de conception, de construction, et d'émission sonores de la directive 94/25/CE amendée par la directive 2003/44/CE (organisme notifié ou constructeur)

Permis de navigation (prendre RV avec un agent de la sécurité des navires)

Pour les navires  $\geq 25$  tx tjb : Demande de certificat de nom (fournie par la DAM)

Si le navire est immatriculé en France ou dans les DOM TOM :

- Acte de francisation ou carte de circulation du navire
- Demande de changement d'immatriculation (fournie par le SMMPM)

Si le navire est enregistré dans un pays étranger :

Lettre de radiation de pavillon

Si le propriétaire est une personne morale :

- Les Statuts, extrait de Kbis et RIDET de la société
- PV du conseil d'administration ou de l'assemblée générale ayant décidé l'achat du navire.

\* cession conditionnelle paiement droits et taxes, interdiction de vente pendant 5ans ou régularisation des taxes